



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS

### AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis statuera, lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le lundi le 6 août 2018 à compter de 20h à l'hôtel de ville, sur la demande de dérogation mineure formulée par Jerry Busine & Daphnée Mollet.

La demande a pour effet d'autoriser une servitude de passage variant de 3,06 à 3,21 mètres pour accéder au lot 6 153 878 au lieu du 10 mètres requis au règlement de lotissement. La servitude de passage est établie sur le lot 6 153 879, propriété de Anne-Marie Dupuis sur la 5<sup>e</sup> Rue Ouest, Mont-Louis.

Que l'effet de cette dérogation, si accordée par le Conseil, rendrait le terrain conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur et permettrait la construction d'un projet d'ensemble commercial sur le lot 6 153 878, propriété de Jerry Busine & Daphnée Mollet.

Qu'au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à St-Maxime-du-Mont-Louis, le 19 juillet 2018 conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Suzanne Roy  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

Je certifie avoir affiché l'avis public dans les endroits déterminés par le Conseil municipal, ce 19<sup>e</sup> jour de juillet 2018

Suzanne Roy, sec.-très. d.g.